

Fin de location remplacement des ampoules electriques

Par **OMNES**, le **30/01/2013** à **12:13**

Bonjour

Lors de la fin d'une location d'appartement, le propriétaire peut il exgiger que le locataire sortant

équipe tout l'appartement avec des ampoules basse

consommation sinon il sera retenu sur la caution

15€ par ampoule non basse consommation?

Lors de l'entrée en location il n'y avait que des ampoules ordinaires.

Par avance merci pour votre réponse

Par cocotte1003, le 30/01/2013 à 12:55

Bonjour, non certainement pas, vous mettez ou laissez les ampoules qui ont été notées lors de l'état des lieux d'entrée, cordialement